

N°2025/06

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20/01/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 18

Date de la Convocation : 15/01/2025

**OBJET : APPROBATION DES TRAVAUX DE
REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE ET
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE
LA DETR 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Jean-Jacques DEWARUMETZ – Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire évoque à l'assemblée la dégradation de l'état des voies communales, notamment du fait des conditions météorologiques de ces dernières années avec des épisodes de gel courts mais intenses et une pluviométrie abondante sur les derniers mois. Aussi, pour garantir la sécurité des usagers, il devient nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de voirie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débiter dès cette année 2025, les premiers travaux de voirie du plan de travaux pluriannuel travaillé en commission urbanisme - travaux.

Au regard de l'état, de la densité et de la fréquentation de certains axes communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que les travaux à réaliser portent sur les réfections des voies communales suivantes :

- La Neuville, impasse du marais ;
- La Neuville, impasse des étangs ;
- Résidence de Lannoy ;
- Résidence du 8 mai ;
- Résidence du 11 novembre ;
- Résidence Papillon ;
- Résidence du Moulin ;
- Rue d'Abbeville ;
- Rue du Moulin ;
- Rue de Noeux ;

Il est également proposé d'inclure dans les travaux à réaliser, les travaux de mise en sécurité des abords de l'arrêt de bus rue du 8 mai 1945.

Le coût prévisionnel des travaux des travaux se décompose de la façon suivante :

- Travaux de réfection de chaussée : 65 649,15 € HT ;
- Mise en sécurité des abords de l'arrêt de bus rue du 8 mai 1945 : 26 750,75 € HT ;

Le montant total estimatif des travaux de voirie s'élève à 92 399,90 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la DETR 2025, à hauteur de 20% du montant hors taxes des travaux, soit une subvention de 18 479,98 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, (18 pour, 0 contre, 0 abstention) :**

- **SE PRONONCE** favorablement sur la réalisation des travaux de réfection de la voirie communale, pour un budget prévisionnel de 92 399,90 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière des services de l'Etat au titre de la DETR 2025 à hauteur de 20% soit 18 479,98€ €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR 2025, à hauteur de 20% du montant hors taxes des travaux, soit une subvention sollicitée de 18 479,98€

- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 20/01/2025



Le Maire

Henri DEJONGHE

